

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif d'aide aux impayés d'énergie dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement - Electricité de France - 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe au rapport relative à la prise en charge et à la prévention des impayés des factures d'énergie dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), à conclure avec la société Electricité de France pour un an, du 1er janvier au 31 décembre 2017.

La recette d'un montant de 1 250 000 € sera imputée au chapitre 74 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée